



NOTE TECHNIQUE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE DU PORT

Cadre d'application (article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) : « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

	Fonctionnement	Investissement	Solde
Mandats émis	708 513,08 €	511 079,34 €	1 219 592,42 €
Titres émis	871 108,96 €	378 477,92 €	1 249 586,88 €
Solde d'exécution	162 595,88 €	- 132 601,42 €	29 994,46 €
Reprise des résultats N-1	1 403,78 €	- 178 108,76 €	- 176 704,98 €
Résultat de clôture	163 999,66 €	- 310 710,18 €	- 146 710,52 €
Restes à réaliser	0,00 €	89 993,83 €	89 993,83 €
Résultat global	163 999,66 €	- 220 716,35 €	- 56 716,69 €

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 708 513,08 €.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 871 108,96 €.

La section de fonctionnement présente un solde excédentaire de **+ 162 595,88 €**.

A cet excédent de l'exercice s'ajoute l'excédent reporté de l'exercice 2022 de 1 403,78 € pour atteindre un résultat de clôture de **+ 163 999,66 €** en 2023.

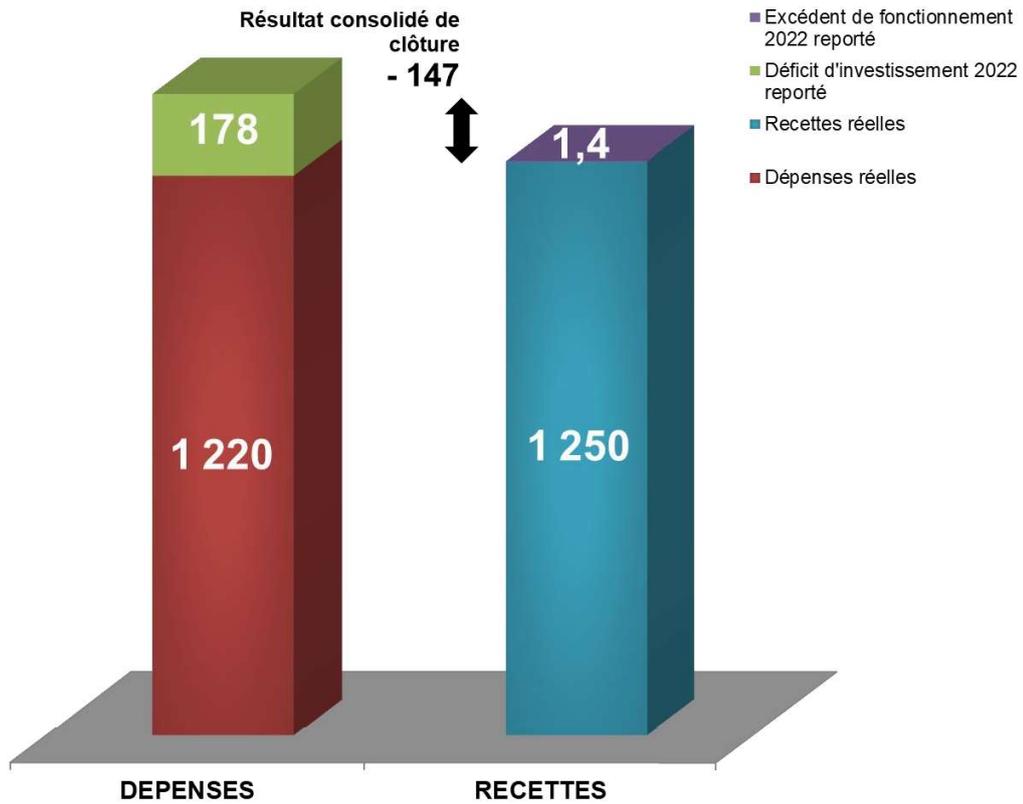
Les dépenses d'investissement s'établissent à 511 079,34 €.

Les recettes d'investissement s'établissent à 378 477,92 €.

La section d'investissement présente un solde déficitaire de **- 132 601,42 €**.

A ce déficit de l'exercice s'ajoute le déficit reporté de l'exercice 2022 de - 178 108,76 € pour atteindre un résultat de clôture de **- 310 710,18 €** en 2023.

GRAPHIQUE : RÉSULTATS DÉFINITIFS 2023 AFFECTÉS SUR 2024



Les restes à réaliser présentent un solde excédentaire de + 89 993,83 € réduisant ainsi le déficit d'investissement à couvrir à - 220 716,35 €.

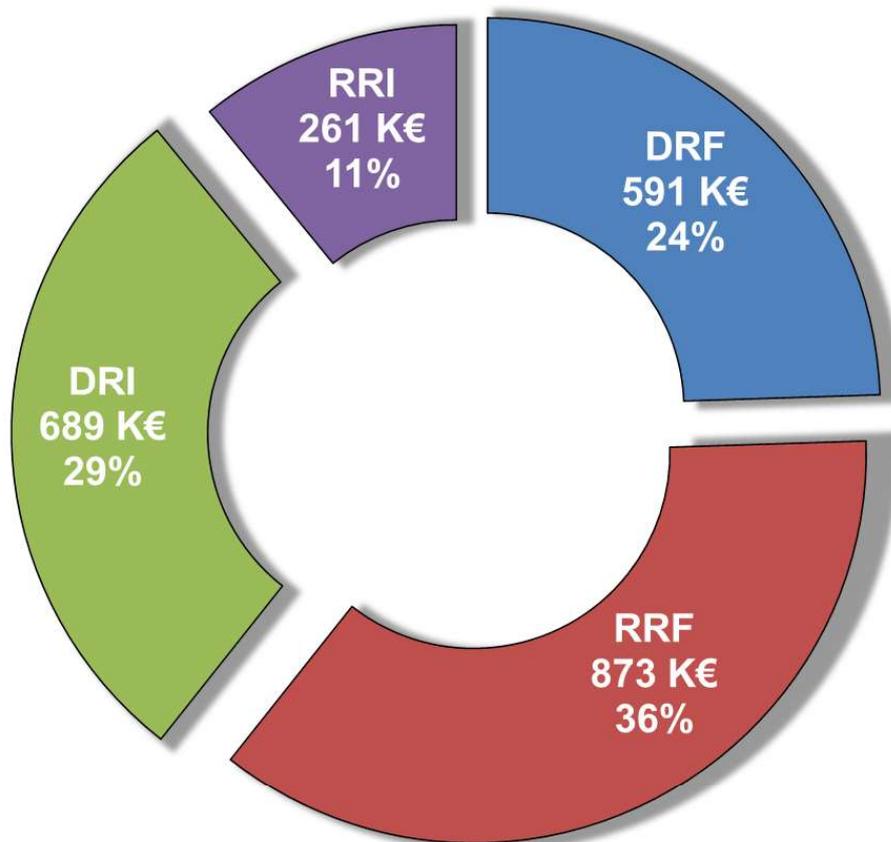
Le résultat global de fonctionnement va être affecté au 1068 pour couvrir une partie de ce déficit.

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2023	
Excédent de fonctionnement à affecter	163 999,66 €
Déficit d'investissement de l'exercice (A)	- 132 601,42 €
Déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1 (B)	- 178 108,76 €
Déficit d'investissement cumulé au D001(A+B)	- 310 710,18 €
Excédent des restes à réaliser (investissement) (C)	89 993,83 €
Déficit d'investissement à couvrir au 1068 (A+B+C)	- 220 716,35 €
Excédent reporté au R002	0,00 €



	Dépenses		Recettes	
Investissement	D001	- 310 710,18 €	RAR	89 993,83 €
			1068	163 999,66 €
Fonctionnement			R002	0,00 €

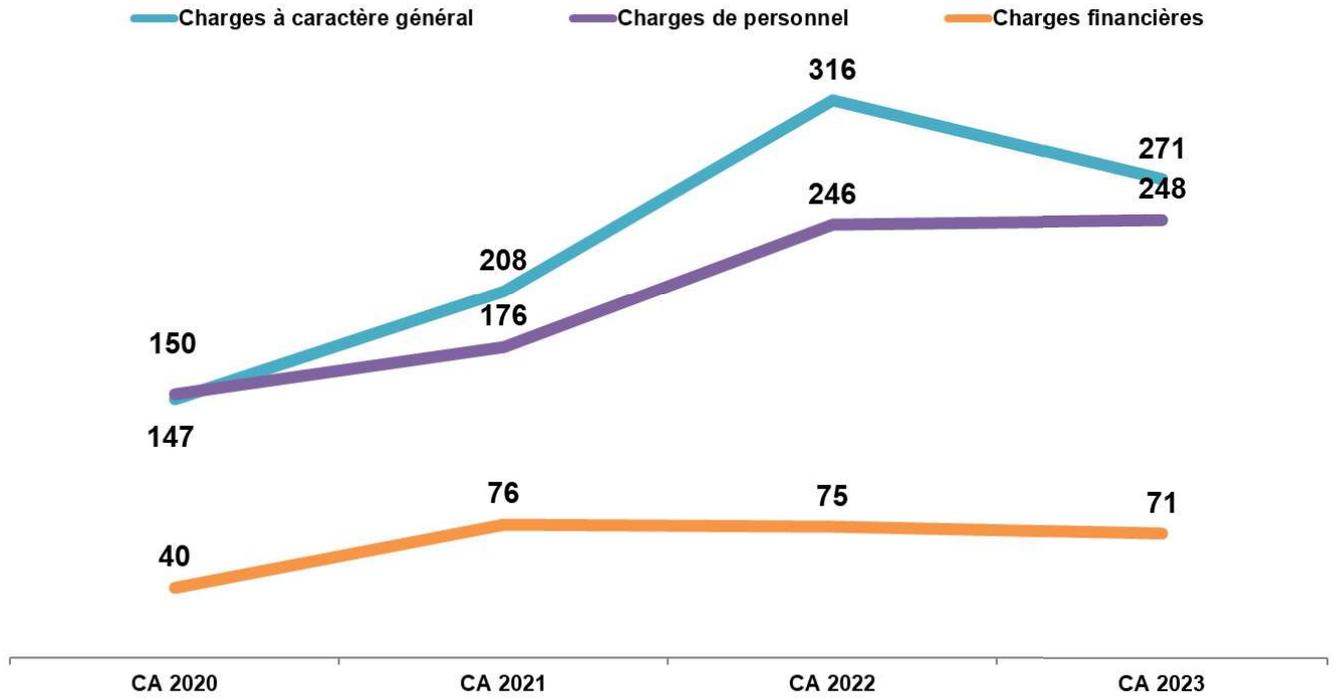
GRAPHIQUE : LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2023



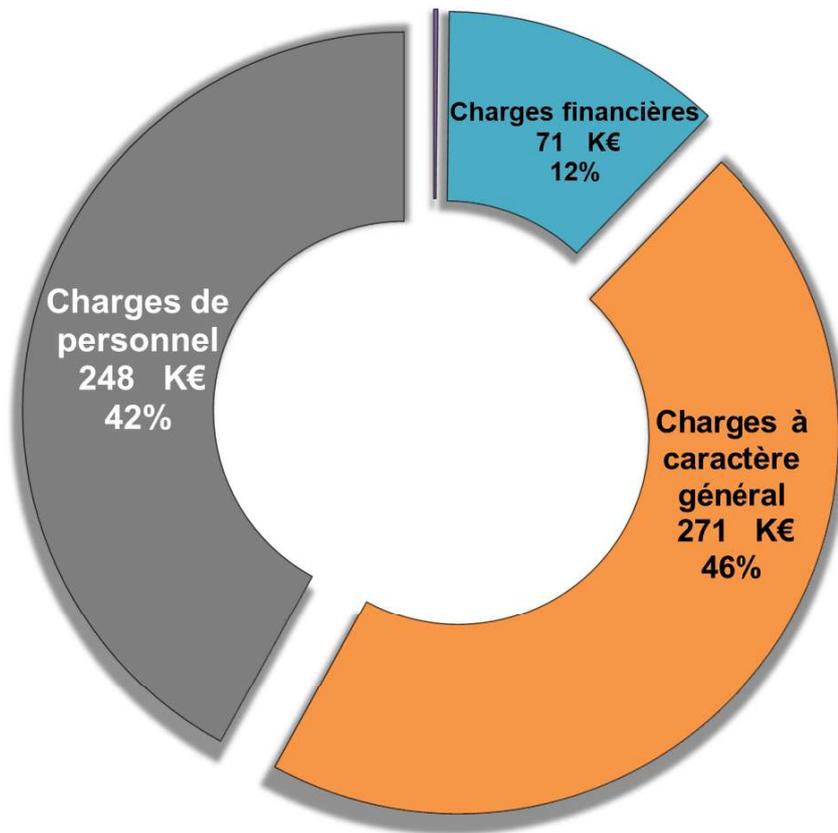


1- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 591 396 €

GRAPHIQUE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT SUR LA PÉRIODE 2020-2023



GRAPHIQUE : LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023



Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 7 % (- 45 K€).

Les charges à caractère général (46 %) ont constitué le principal poste de dépenses, suivi des charges de personnel (42 %) et des intérêts de la dette (12 %).

Les charges à caractère général ont atteint 271 K€, soit un niveau en baisse de 14% (- 45 K€ en valeur) en raison principalement de l'absence de reversement du Port vers la Ville en 2023 (-73 K€), de la baisse des fournitures diverses (-5 K€), contrebalançant l'augmentation du poste électricité (+ 23 K€).

Les charges de personnel se sont élevées à 248 K€, soit un niveau stable (+ 3 K€ en valeur).

La masse salariale est restée à un niveau raisonnable au regard du ratio financier qui a porté à 42 % la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrées aux dépenses de personnel. Elle regroupe la rémunération de 6 agents titulaires et 3 agents saisonniers.

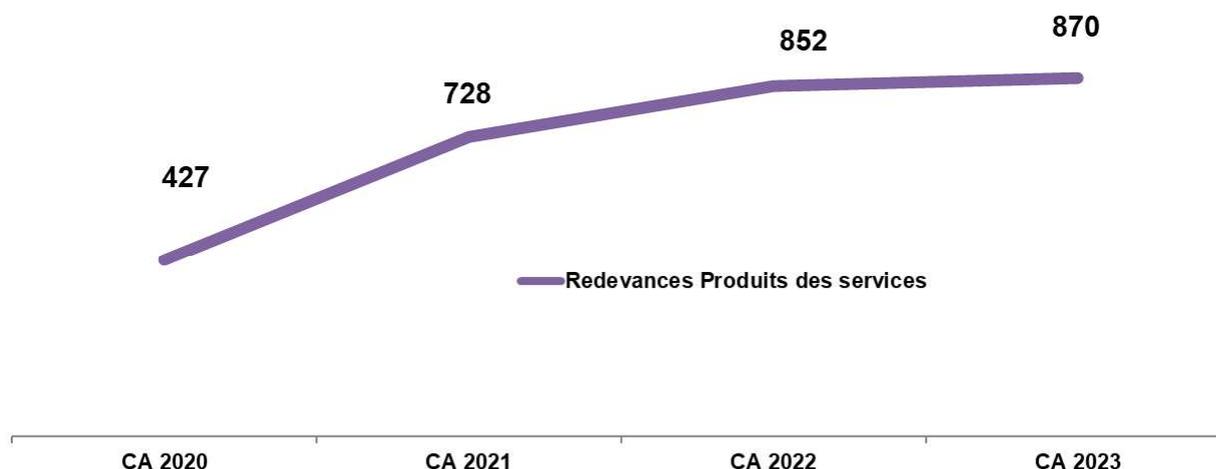
Les intérêts de la dette se sont élevés à 71 K€, en baisse de 7 % (- 4 K€ en valeur) par rapport à 2022.

2- LES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 117 117 €

Apparaissant pour un montant équivalent en recettes au niveau de la section d'investissement (chapitre 040), les dotations aux amortissements (chapitre 042) ont représenté un autofinancement obligatoire de 117 K€, finançant une partie du renouvellement des biens.

3- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 871 109 €

GRAPHIQUE : ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT SUR LA PÉRIODE 2020-2023

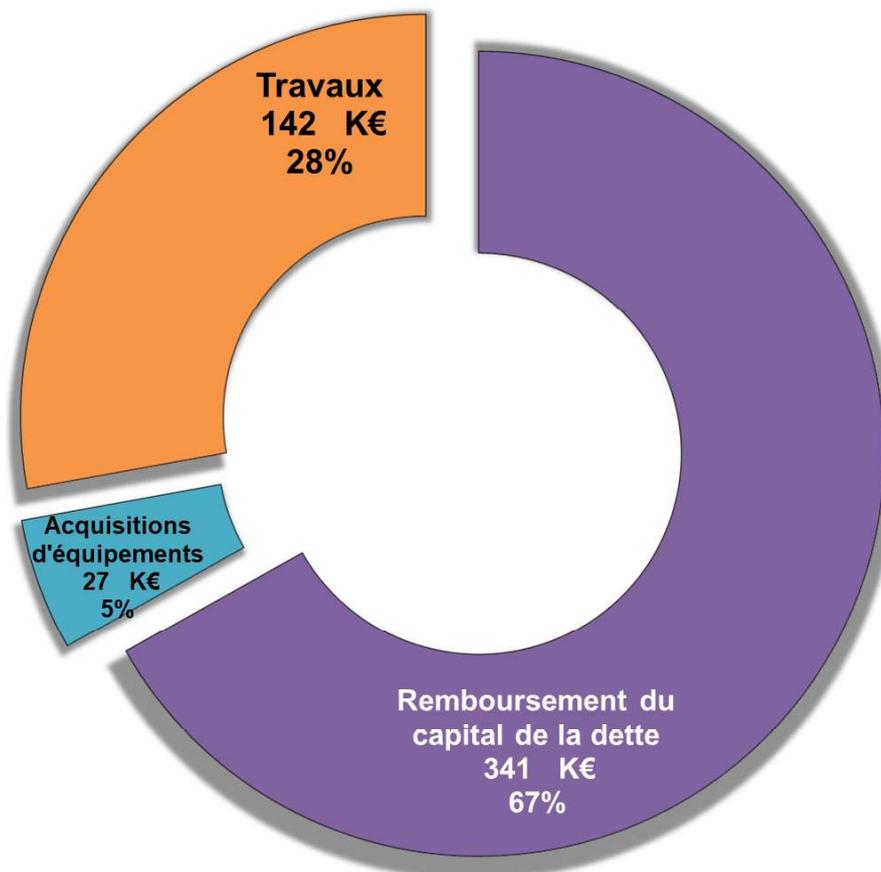


Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2 % (+ 15 K€), composées quasi exclusivement des **redevances et produits des services** au travers des droits de place des anneaux (803 K€) et des redevances pour occupation du domaine public par les commerces et artistes (67 K€).

Les atténuations de charges ont représenté moins d'1 K€, correspondant à des remboursements liés à la borne de recharge électrique.

4- LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 511 079 €

GRAPHIQUE : LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2023



Les dépenses d'équipement (acquisitions de biens, travaux d'aménagement) se sont élevées à 170 K€ (33 %) et le remboursement en capital de la dette à 341 K€ (67 %).

Sur la période 2020-2023, 11,5 M€ ont déjà été réalisés en matière de dépenses d'équipement.

En 2023, les dépenses d'équipement ont porté sur :

Chapitre 21 :

- Acquisition de véhicules électrique (20 K€)
- Acquisition de matériel technique (7 K€)

Chapitre 23 :

- Extension des locaux techniques (83 K€)
- Renforcement du Quai des pêcheurs (32 K€)
- Installation et contrôle des sanitaires (20 K€)
- Installation d'une porte d'entrée au local des pêcheurs (2 K€)

5- LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 261 360 €

Les recettes réelles d'investissement ont atteint 261 K€, comprenant une subvention de la Région à hauteur de 105 K€ (40 %) et des excédents de fonctionnement capitalisés de 156 K€ (60 %).

6- LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT : 527 277 €

Apparaissant pour un montant équivalent en dépenses au niveau de la section de fonctionnement (chapitre 042), les dotations aux amortissements (chapitre 040) ont représenté un autofinancement obligatoire de 117 K€, finançant une partie du renouvellement des biens.

7- LES RATIOS FINANCIERS RELATIFS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	CA 2022	CA 2023
Epargne brute	219 K€	280 K€
Taux d'épargne brute	26 %	32 %
Epargne nette	37 K€	- 61 K€
Stock de dette	6 554 K€	6 293 K€
Capacité de désendettement	29,9 ans	22,5 ans

La baisse des dépenses de fonctionnement a contribué à l'amélioration du niveau d'épargne brute.

Cette hausse du niveau d'épargne brute concomitante à une baisse du stock de dette qui s'établit à 6 293 K€ au 31 décembre 2023, a permis en suivant une réduction de la capacité de désendettement.